

Postulat - 22_POS_65 - Claire Attinger Doepper et consorts au nom au nom du groupe socialiste - Sectes : Une place dans chaque cure ?

<u>Texte déposé</u>:

L'affaire du mouvement messianique Lève Toi relance le débat sur les gardes-fous à mettre en place pour se défendre des dérives sectaires. Le pasteur de ce mouvement est accusé de pressions financières et psychologiques. Depuis les années 2000 et jusqu'en juin 2022, les réunions se déroulaient à l'intérieur d'une cure de notre région et propriété de l'Etat.

Et pourtant dans la réponse à mon interpellation déposée en 2021 et qui s'inquiétait de voir une recrudescence possible des mouvements sectaires durant la pandémie, le CE n'en n'a pas fait mention.

Au contraire, il fait état d'axes forts du dispositif vaudois de lutte contre la radicalisation et les extrémismes violents en mentionnant la formation proposée aux professionnels de l'ACV et des communes. Son objectif est de fournir aux participants des outils pour comprendre les mécanismes d'endoctrinement et être capable de les détecter dans le cadre de leur contact avec les citoyens. Et malgré cela, les plaintes et la fuite du pasteur n'a pas eu lieu à la suite d'une plainte déposée par la Commune en question.

Dans sa réponse, Le CE reconnaît cependant que des analyses plus fines doivent être menées afin de produire des résultats fiables et argumentait qu'à la mi-2021, le recul n'était pas suffisant pour pouvoir se déterminer clairement.

Le Centre intercantonal d'information sur les croyances, financé par le Canton de Vaud pour observer l'évolution du paysage religieux, n'a, lui, publié qu'une note en mars 2021 qui soulève des questions quant à l'effet de la pandémie sur les pratiques spirituelles plus qu'elle n'apporte de réponses.

En France, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) relève une augmentation importante des cas en 2021 par rapport à 2022, et même un quasi-doublement entre 2015 et 2021. Le gouvernement y prévoit, début 2023, des assises des dérives sectaires [1]. En Suisse alémanique, l'organisation InfoSekta, financée par plusieurs cantons dont celui de Zurich, signale un contexte post-pandémique malheureusement propice aux manipulations organisées par des gourous [2].

Aujourd'hui, l'actualité rattrape donc le manque de clairvoyance de l'Etat face à cette question. Le contexte post-pandémique semble bel et bien favorable aux sectes.

Face aux gourous ou prophètes auto-proclamés il demeure important vis à vis de l'ensemble de la population vaudoise de vérifier si des dérives ont encore lieu, et si oui de quelle ampleur et quelles sont les actions que l'Etat peut mener pour les combattre et nous protéger.

Ces dérives sont anxiogènes et face à des personnes fragiles et/ou isolées, le risque d'extorsions et d'arnaques en tous genre reste très préoccupant.

Des analyses plus fines sur ces questions doivent être menées pour produire des résultats fiables. Il s'agit en effet de bien saisir les risques de dérives — les comprendre, les cerner , les étudier pour pouvoir les combattre -puis en tirer des informations.

Ainsi , j'ai l'honneur de demander au CE de produire un bref rapport qui analyse les risques de recrudescence des dérives sectaires dans notre canton et qui propose un plan d'actions des mesures nécessaires pour protéger les victimes d'isolement social, de rupture avec le milieu familial ou d'abus physiques et sexuels liés à la radicalisation et à l'endoctrinement .

Lausanne, novembre 2022

Claire Attinger Doepper

- [1] https://www.miviludes.interieur.gouv.fr/missions/actualites/rapport-annuel-de-la-miviludes-legouvernement-se-mobilise-face-à-la-hausse-inqu
- [2] https://www.infosekta.ch/media/uploads/JB_infoSekta_2021.pdf

Conclusion: Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures:

- 1. Alberto Mocchi (VER)
- 2. Alice Genoud (VER)
- 3. Aude Billard (SOC)
- 4. Cendrine Cachemaille (SOC)
- 5. Circé Barbezat-Fuchs (V'L)
- 6. Didier Lohri (VER)
- 7. Elodie Lopez (EP)
- 8. Felix Stürner (VER)

- 9. Géraldine Dubuis (VER)
- 10. Isabelle Freymond (SOC)
- 11. Jean-Louis Radice (V'L)
- 12. Josephine Byrne Garelli (PLR)
- 13. Julien Eggenberger (SOC)
- 14. Kilian Duggan (VER)
- 15. Laurent Balsiger (SOC)
- 16. Marc Vuilleumier (EP)
- 17. Martine Gerber (VER)
- 18. Monique Ryf (SOC)
- 19. Muriel Thalmann (SOC)
- 20. Nathalie Jaccard (VER)
- 21. Nicola Di Giulio (UDC)
- 22. Patricia Spack Isenrich (SOC)
- 23. Pierre Wahlen (VER)
- 24. Pierre Zwahlen (VER)
- 25. Romain Pilloud (SOC)
- 26. Sandra Glardon (SOC)
- 27. Sylvie Pittet Blanchette (SOC)
- 28. Sylvie Podio (VER)
- 29. Théophile Schenker (VER)
- 30. Valérie Induni (SOC)
- 31. Valérie Zonca (VER)
- 32. Vincent Jaques (SOC)
- 33. Yannick Maury (VER)
- 34. Yves Paccaud (SOC)